

Mairie

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 30 janvier 2025.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Calvet et Coudert, Messieurs Binette, Bredier, Dubois, Foucault et Nourrisseau étaient présents.

Excusé : Monsieur Polla (procuration à M. Foucault).

Secrétaire de séance : M. Foucault.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

⇒ Demande d'ajout à l'ordre du jour

M. Nourrisseau propose que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération concernant les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2025. Approuvé à l'unanimité.

⇒ Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement pour 2025 du contrat d'assurance statutaire du personnel auprès de la CNP.

⇒ Devis réfection plomberie sanitaires de la salle polyvalente

La tuyauterie des sanitaires de la salle polyvalente a été à plusieurs reprises réparée, il y a beaucoup de raccords et des fuites régulières. Le chauffe-eau fuit également. Deux devis ont été obtenus : M. Bruno Livadiotti et Maix'entreprise. Equivalentes en prix, la différence entre ces deux propositions est que M. Livadiotti travaille le cuivre et Maix'entreprise envisage une réfection en multicouches. M. Foucault propose une réfection plus globale de l'espace sanitaires pour lui redonner un coup de frais (plomberie, toilettes suspendues, chauffage). Les élus partagent cet avis et après discussions, il est convenu de procéder uniquement au changement du chauffe-eau dans un premier temps (proposition de M. Livadiotti de 780€ TTC acceptée à l'unanimité) et de se rencontrer courant février à la salle pour discuter des travaux à envisager.

⇒ Devis création ligne électrique pour défibrillateur salle polyvalente

Quatre devis ont été obtenus pour la création d'une ligne électrique pour la pose du défibrillateur : AP'Elec, M. Barbarin, Chris Elec 23 et M. Virondeau. La proposition de Chris Elec 23 est retenue à l'unanimité pour un montant de 735,59 € TTC comprenant en plus l'ajout de prises supplémentaires dans la partie cuisine pour supprimer la multiprise.

⇒ Revalorisation du point d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 indemnités des élus

Mme Calvet, M. Nourrisseau et M. Binette ne souhaitent pas que la revalorisation du point d'indice majoré soit appliquée pour leurs indemnités qui resteront donc de 1041,91 € bruts (au lieu de 1048,18 €) pour le Maire et 404,51 € bruts (au lieu de 406,94 €) pour les adjoints. Approuvé à l'unanimité.

⇒ Safer : proposition d'achat de la parcelle D 396

M. Clément vend sa propriété et la Safer a pris contact avec la commune pour l'informer que parmi les parcelles en vente, figure la parcelle D 396 sur laquelle est bâti

le bassin d'eau potable du Compeix. Un protocole de candidature a été déposé. La Safer a estimé la parcelle 600 € et les frais de safer seront de 420 €. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de déposer une proposition d'achat pour cette parcelle.

⇒ **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement**

Ainsi que le code général des collectivités territoriales le permet, le conseil autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2025.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Foucault a obtenu un devis pour ajouter un éclairage dans la pièce de rangement des chaises à la salle polyvalente.
- Deux devis (Sarl Leclerc et M. Dulaurand) pour le broyage de la parcelle du lotissement et celle à proximité du cimetière de Saint Pierre Bellevue : la proposition de la Sarl Leclerc d'un montant de 1500€ TTC est acceptée à l'unanimité. M. Binette indique qu'il faut réfléchir au devenir de ces deux parcelles, pour éviter que la végétation reprenne le dessus.
- L'ouverture de la boulangerie est prévue courant mars, M. Andrieux doit reprendre contact avec la mairie pour la rédaction des baux. Le nettoyage des locaux a été réalisé par l'entreprise Fasciaux. La visite de la SEMAP chargée de l'entretien du matériel sera à programmer.
- Les deux appartements du Compeix sont loués. Un des locataires se plaint de courants d'air importants au niveau des menuiseries et portes, M. Naucodie se rendra sur place.
- M. Foucault explique les problèmes rencontrés sur le circuit de transport scolaire de l'école de Royère : tournées non équitables, beaucoup de détours, piste étroite, premier pris premier déposé difficile à obtenir... Une rencontre avec les parents, les élus de Royère et de St Pierre ainsi que la région devrait être organisée par la mairie de Royère.
- M. Foucault remercie Sabine et Steven (Château de Gioux) pour leur belle initiative d'inviter toute la commune à leur pendaison de crémaillère, et regrette qu'il n'y ait pas eu plus de personnes présentes.
- M. Foucault demande si un courrier peut être adressé à M. Ducoin pour qu'il nettoie le village de Gioux.
- M. Binette propose que l'isolation soit refaite dans l'appartement au-dessus de la mairie en même temps que la salle de réunion. M. Nourrisseau rappelle qu'il s'agit de réaliser les travaux de rénovation de la salle. Le plancher béton de l'appartement est en cours de réalisation, mais pour le moment on ne fait pas d'autres travaux dans l'appartement.
- M. Binette propose que des travaux de voirie soient réalisés même sans subvention.
- L'implantation de l'antenne téléphonique sur le terrain communal près des conteneurs au Compeix n'est pas possible : les données de l'étude radio ne sont pas bonnes. Quant à la parcelle D50, la DDT pour le moment s'y oppose, la distance de la route n'étant pas suffisante. Circet va se tourner vers des propriétaires privés.
- Pour éviter que des véhicules circulent sur la parcelle du monument de Peumiot, le fossé sera prolongé et accentué.

Fin de la réunion à 19h30.